Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	2 - 2016			
Séance	ordinaire			
Date	16 novembre 2016			
Lieu	Crans-près-Céligny, carnotzet communal			
Heure	20h00	Fin de séance à 20h45		
Auteur PV	Raphaël Bourqui (**Secr**)			
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir				
Prochaine séance	**À définir**			
Présent(e)s	Bossert Henri (**Prés**) Président Soldini Sacha Vice-prés. Bochud Georges Bourqui Fabien Cretegny Pierre de Bourbon Parme Louis Démétriadès Alexandre Favre Suzanne Hainard Jean-Michel Girard Sven Scrut /supp Juzgado Serge Schnider Rudolf Tschuy Frédéric Scrutateur Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre Scrut /supp Widmer Yonnel Faraut-Linares Roxane (**RF**) Codir Faillettaz Jean-Luc (**JLF**) Codir Durgnat-Levi Alice (**DA**) Codir Faillettaz Sébastien **(FS)** Secr.géné	Excusé(e)s	Barrense-Dias Yara Chauvet Christine Scrut. Miéville Laurent Lugeon Séverine	

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal n° 01-2016, de la séance du 22 septembre 2016 2
3. Approbation de l'Ordre du jour. 2
4. Communications du bureau du Conseil. 2
5. Communications du Comité de Direction. 3
6. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) - voir point 3 3
7. Rapports des commissions. 3
8. Préavis, informations du CODIR 4
9. Divers 4

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le cmdt Olivier Rochat, le cap Christophe Schmidt, M.Sébastien Faillettaz.

Délibérations :

1. Appel

M.Vuille est institué scrutateur en remplacement de Mme Chauvet.

Effectué : ***16 présents, 4 excusés***

2. Approbation du procès-verbal n° 01-2016, de la séance du 22 septembre 2016

Le procès-verbal parcouru page par page ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté, 14 voix pour et 2 abstentions**

3. Approbation de l'Ordre du jour.

Prés : Souhaite la bienvenue M.Jean-Michel Hainard et procède à son assermentation.
Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Propose de ne pas ouvrir le point 6 qui est sans d'objet.

Décision : **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Remercie le cmdt Rochat et toute son équipe pour l'organisation de la journée portes ouvertes du 12 novembre 2016. Cette visite a confirmé que le besoin en locaux adaptés est une réelle nécessité.

Prés : Précise que la commission ad hoc élue le 27 juin 2016 s'occupera du préavis pour élaborer un règlement de police commun pour les trois communes. Le Codir estime que le préavis pourrait être prêt pour le rapport en septembre 2017.

Les dates des Conseils 2017 n'ont pas encore été décidées. Il faut attendre que les dates des Conseils Communaux soient publiées pour ne pas être en conflit.

5. Communications du Comité de Direction.

RF : Remercie à son tour la PNR pour l'engagement et la réussite de la journée de présentation. Remercie les membres du Conseil et les représentants des autorités communales pour leur participation. Ceci démontre l'intérêt porté à la police intercommunale.

6. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)

Poste non ouvert - voir point 3

7. Rapports des commissions.

02/2016 - Autorisation de plaider

M.Schnider : fait la lecture des conclusions du rapport.
Prés : constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote.

Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

03/2016 - Renouvellement d'un radar

M.Girard : fait la lecture des conclusions du rapport
M.Schnider : financement à quel taux ?
M.Soldini : au taux pratiqué pour la ville de Nyon sur ses emprunts
Prés : constate qu'il n'y a plus de question et ouvre le vote

Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

04/2016 - Indemnités CODIR & Conseil

M.Schnider : fait la lecture des conclusions du rapport.
Prés : Constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote

Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

05/2016 - Compétence financière CODIR

M.Schnider : explique l'amendement soumis
la mention par "poste budgétaire" est à remplacer "par cas" pour éviter un multiple de dépenses de 50'000.- par poste.
RF : précise qu'il s'agit d'une coquille rédactionnelle.

Prés : ouvre le vote et l'amendement est accepté à l'unanimité.

Constate qu'il n'y a pas d'autres questions et ouvre le vote sur le rapport.

Décision : **le préavis amendé est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis, informations du CODIR

FR : Deux préavis sont en cours d'élaboration

05/2016 - Achat d'un système d'aide à l'engagement.
Cmdt Rochat : logiciel développé par la police cantonale, système de géo localisation sur Smartphones connectés à une banque d'information.

06/2016 - Achat d'un système informatique

9. Divers

M.Sodini : propose que les dates des séances soient communiquées lors des nominations aux commissions pour assurer une meilleure disponibilité des commissaires.

soulève le doute qu'apporte l'art.19 du règlement qui précise : "Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité ". Une interprétation stricte pourrait exclure 6 personnes des commissions.

Prés : clarifie ce point avec le Préfet jusqu'à la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, fin de la séance.
